

Les subsides

Au niveau des compagnies, il faut s'organiser pour que nos sociétés, nos compagnies, qui sont nos créateurs d'emplois, même si le parti socialiste ne croit pas cela: au pays, ce sont les entreprises qui créent des emplois. Et il faut à ce niveau-là faire en sorte qu'elles paient leur juste part d'impôt. Il ne faut pas les surtaxer parce que c'est quand même nos créateurs d'emplois, mais il faut également aller chercher l'impôt qu'elles doivent payer. Et je pense que dans le passé, sous l'ancien régime, il y a eu des manquements à ce niveau-là. Et le Livre blanc sera là justement pour corriger ces erreurs-là.

La taxe de vente fédérale, comme je le mentionnais tout à l'heure, monsieur le Président, est trop étroite. La taxe de vente fédérale présentement, de la manière qu'elle est appliquée, fait en sorte que cela aide à nos produits importés contre nos produits canadiens. Et cela, monsieur le Président, est anormal. Je pense que c'est quelque chose qui doit être changé.

Le Canada en tant que pays a besoin d'une taxe de vente fédérale assortie, dans une assiette plus large, de taux moins élevés qui vont frapper de façon plus équitable, plus juste un éventail de biens et de services.

On sait qu'il peut y avoir différentes façons d'appliquer la taxe de vente fédérale. Cela peut être une taxe de vente multistade, avec ou sans facture, imposée uniquement par le gouvernement fédéral, une taxe fédérale-provinciale avec des factures, mais ce qu'il s'agit de regarder et je pense que là-dedans il ne doit pas y avoir de partisanerie, on doit chercher le bien-être du Canada. Et si le gouvernement fédéral peut réussir à s'entendre avec les 10 provinces, et à ce jour je pense que cela ne va pas mal à ce niveau-là, pour qu'on puisse établir une taxe de vente nationale, je pense que ce serait un grand pas pour la Canada et pour chacune des provinces et automatiquement pour tous les contribuables canadiens.

La composition de l'assiette de la taxe de vente va constituer un élément-clef de la réforme de notre fiscalité indirecte et je pense ce qu'il faut regarder au niveau de la réforme en général, c'est l'ensemble. Il faut regarder l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe indirecte qui est la taxe de vente fédérale. Je pense que si on tente, comme le député d'Ottawa-Centre, de diviser ces éléments-là et de regarder strictement un aspect, on fait fausse route. C'est une réforme majeure et c'est une réforme qui est globale. On ne peut diviser ces choses-là.

Alors, monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps s'achève. En conclusion, je pense que la motion présentée aujourd'hui doit être rejetée et que mon collègue d'Ottawa-Centre devrait attendre notre effort, notre Livre blanc du 18 juin avant de faire des commentaires qui ne refléteront peut-être pas la réalité et qui en même temps servent uniquement en attendant, comme le mentionnait mon autre collègue, à faire peur à la population canadienne. Vous avez un gouvernement qui est responsable, qui veut faire une réforme pour le bien-être des Canadiens et, dans cette optique-là, je lui conseille d'attendre le 18 juin.

M. Malépart: Monsieur le Président, en premier je me demandais comment il se fait que dans les sondages au Québec les conservateurs sont troisièmes, les gens du NPD deuxièmes, les libéraux premiers. Mais avec le discours que je viens d'entendre, je comprends qu'à Trois-Rivières, même les Rhinocéros sont en avant des conservateurs. Et je poserais ma question au député. Il se vante des mérites de son gouvernement, de

l'exemption de la taxe de gains en capital. Cela tombe bien. M. Alain Dubuc, du journal *La Presse*, qui n'est ni libéral ni conservateur, qui n'est pas nouveau-né, il n'est pas sur le B.S., il connaît cela un peu mieux que le député de Trois-Rivières (M. Vincent), dit: Gains en capital: un cadeau indécent. S'il y avait un Oscar pour la mesure fiscale la plus absurde, c'est très certainement l'exemption à vie de gain de capital qui remporterait le trophée haut la main.»

• (1610)

Alors le député qui se vante de la haute sphère, parce qu'il m'a énuméré les membres de son comité qui était représenté par des gars ayant tous eu des contrats, pas du monde ordinaire, est-ce que ce député de Trois-Rivières partage ou désapprouve les propos d'Alain Dubuc qui est un économiste de réputation, qui est non partisan? A-t-il des commentaires à faire sur Alain Dubuc? Alain Dubuc se trompe-t-il? Ou Alain Dubuc a-t-il raison?

M. Vincent: Monsieur le Président, je reconnais le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) dans ses commentaires plus que partisans. Et cela me fait de la peine qu'il attaque des gens de la circonscription de Trois-Rivières qui ont travaillé très fort pour soumettre leurs idées au niveau de la réforme fiscale qui, malheureusement—cela va faire de la peine à mon collègue—n'ont eu aucun contrat et qui ont fait cela de bonne foi, vraiment de bonne foi. Ce sont des comptables et des gens d'affaires qui, bénévolement, ont donné du temps pour aider leur province et leur pays et, monsieur le Président, se faire passer de tels commentaires à la Chambre des communes, je trouve cela malheureux de la part du député de Montréal—Sainte-Marie et je suis convaincu que lorsqu'il aura la chance de prendre la parole, il va sûrement s'excuser auprès de ces gens de Trois-Rivières.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie, je n'ai malheureusement pas lu l'article dont il fait référence. Par contre, je peux dire que l'exemption du gain en capital, qui a été instaurée par notre gouvernement, a définitivement aidé à la création d'emplois permanents au pays, au Québec, partout. Et si c'est un cadeau, bien c'est un cadeau qui a rapporté à l'ensemble des Canadiens. Et je trouve cela passablement moins aberrant que le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui a fait gaspiller au Canada, aux Canadiens, l'ancien régime libéral, des milliards de dollars qui ont été jetés à l'eau, qui ont été donnés à des entreprises canadiennes, internationales, déjà millionnaires. Monsieur le Président, je trouve cela pas mal plus aberrant.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'avais pensé, après avoir écouté soigneusement le discours du député de Trois-Rivières (M. Vincent), qu'il ne ferait aucune déclaration sur la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui.

Finalement, il indique qu'il n'est pas prêt même à essayer d'influencer son gouvernement pour assurer que les produits alimentaires ne soient pas taxés dans le projet de réforme fiscale qui sera présenté par le ministre des Finances le 18 juin.

Le député est dans l'erreur en disant, et je cite: «L'opposition est contre la réforme fiscale.» S'il parle du Nouveau parti démocratique, notre parti a préconisé une réforme fiscale. Moi, j'ai participé dans le projet *Enquête fiscale 1986*, dans lequel